

Cadre de la séance d'hypnose

1. Une séance d'hypnose ericksonienne consiste en des actes d'accompagnement, de développement personnel ou de communication suggestive propre à aider les personnes face à certains comportements ou à faciliter la gestion de certaines problématiques.
2. L'hypnologue n'établira aucun diagnostic médical ni aucune prescription. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par la loi.
3. Le cas échéant, vous êtes invités à mieux vous pourvoir, auprès d'un médecin ou de toute autorité habilitée, si vos demandes excèdent les champs de compétences précitées.
4. En outre, la possibilité de saisir le comité éthique de l'Arche vous est ouverte, pour toute observation ou question concernant votre séance par LRAR à « Comité Ethique de l'Arche, 40 rue Louis Blanc 75010 PARIS
5. Le client doit porter à la connaissance de l'hypnologue tout diagnostic médical significatif (maladie mentale ou physique) pouvant interférer dans la pratique de l'hypnose.
6. Le code d'éthique et le code de déontologie du cabinet sont disponibles sur le site internet hypnologue60.fr

Prix, durée, retard et annulation

1. Le prix de la séance en cabinet est de 70 euros. Pour les enfants, lycéens et étudiants le prix est de 50 euros.
2. Une séance dure entre 45 minutes et 1h15
3. Une séance peut être annulée jusqu'à 48 heures à l'avance, passé ce délai la séance est considérée comme due.
4. Un retard éventuel du client est toléré jusqu'à 20 minutes et sera décompté du temps de la séance. Passé 20 minutes, la séance sera considérée comme une annulation de dernière minute de la part du client (voir article précédent).